



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 55330

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance du rôle des cardiologues dans la prise en charge des maladies cardio-vasculaires, de leur traitement, et cela plus particulièrement dans la région Nord - Pas-de-Calais, où les incidences sanitaires en matière de pathologie cardiaque sont alarmantes. Les praticiens concernés s'estiment, en effet, pénalisés, depuis 1999, par les dispositifs de régulation comptable qui leur sont appliqués, comme les dotations et les dévalorisations d'un certain nombre d'actes, alors qu'ils ont à faire face à une population à fort risque, composée pour beaucoup de diabétiques et d'hypertendus. Il apparaît alors impossible à cette catégorie de médecins spécialistes, qui est loin de se désintéresser du coût de la santé, de diminuer son activité, et ce malgré la menace de se voir appliquer un lourd mécanisme de sanctions collectives. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il lui serait possible de mettre en oeuvre pour permettre aux cardiologues de continuer à assurer leur mission de santé publique, tout en dispensant une qualité de soins suffisante pour lutter contre ce fléau que sont aujourd'hui les maladies cardiovasculaires.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55330

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7076